



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Le Préfet*

Toulouse, le

26 JAN. 2020

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis par voie électronique le 27 novembre 2019 votre projet de plan climat-air-énergie territorial pour avis. Celui-ci a fait l'objet d'un avis de la mission régionale d'autorité environnementale le 18 mai 2019. Je relève à cet égard que le projet a été modifié pour prendre en compte un certain nombre de recommandations. Il a ensuite été soumis à la consultation électronique du public dont certaines observations ont été intégrées dans le PCAET.

Le projet s'attache à prendre en compte les documents de rang supérieur, y compris le SCOT du Biterrois en cours de révision. Il fait également la démonstration de la compatibilité avec le schéma régional climat air énergie (SRCAE de l'ex-région Languedoc-Roussillon). Toutefois ce dernier ne s'impose plus dans la mesure où il a été annulé le 10 novembre 2017.

Une grande majorité des données obligatoires du diagnostic et de la stratégie sont renseignées. Toutefois, elles devront être complétées – et tout particulièrement celles relatives aux énergies renouvelables - pour être conforme à l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial. Le diagnostic aborde l'ensemble des secteurs prévus par le décret. Il permet de mettre en exergue les enjeux du territoire constituant ainsi une bonne assise pour la construction de la stratégie.

La stratégie est calée sur les objectifs de la loi « Transition énergétique pour la croissance verte », avec une forte ambition en matière d'économies d'énergie et la volonté de devenir TEPOS dès 2045. La collectivité a été attentive à la nécessité de mobiliser les acteurs du territoire incontournables pour concrétiser cette stratégie.

Je salue la qualité du programme d'actions qui permet de saisir concrètement la plus-value de la démarche en matière de transition énergétique. Les actions font l'objet d'une coordination entre les différents porteurs de projet vers un même objectif, faisant ainsi du PCAET un projet fédérateur.

Monsieur Alain CARALP  
Président de la communauté de communes  
La Domitienne  
1, avenue de l'Europe  
34370 MAUREILHAN

Le programme d'actions apporte une réponse à la grande majorité des enjeux du territoire. Toutefois, la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables auraient mérité une plus grande prise en compte.

Les dispositifs de suivi et d'évaluation ont été mis en place, en lien avec la démarche Citergie. Ils sont basés sur des indicateurs chiffrés. Je vous encourage toutefois à en approfondir l'aspect qualitatif, à l'aide de questions évaluatives.

Le projet a fait l'objet de formes variées de concertation, tout au long de son élaboration. Je relève qu'un groupe constitué de citoyens volontaires a été mis en place, et que celui-ci continuera à jouer un rôle tout au long de la vie du PCAET.

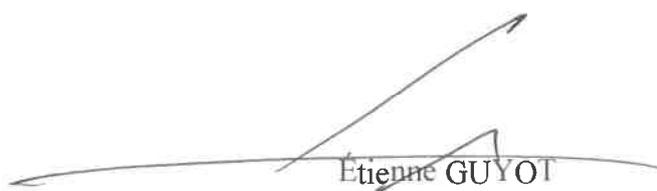
Des pistes d'amélioration vous sont proposées dans le rapport annexé à ce courrier dans l'optique de préciser ou compléter certaines parties du PCAET de votre collectivité. Le bilan à mi-parcours sera également l'occasion, le cas échéant, d'ajuster le plan et de vous assurer de la bonne conduite de son évaluation à travers les indicateurs de suivi proposés.

Une fois le PCAET adopté, l'agglomération deviendra « coordinatrice de la transition énergétique » (article L 2224-34 du code général des collectivités territoriales) ; elle se trouvera alors investie d'un rôle stratégique pour animer et coordonner les actions sur son territoire. Il apparaît à la lecture du dossier que la collectivité investit pleinement cette mission.

Selon l'article R 229-55 du code de l'environnement, le projet de plan modifié le cas échéant pour tenir compte des avis du préfet de région, de la Présidente du conseil régional, de l'autorité environnementale et des observations du public, devra être soumis pour adoption à l'organe délibérant de votre collectivité. Il devra ensuite être mis en ligne sur la plate-forme informatique dédiée : <https://www.territoires-climat.ademe.fr>.

Je tiens à vous assurer du soutien de l'État dans la conduite de ce plan. L'ensemble de mes services se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Étienne GUYOT

*Copie à : M. le préfet de l'Hérault*

## Remarques complémentaires de l'État sur le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial de la communauté de communes de la Domitienne

### Diagnostic

- Dans la partie « agriculture », un focus sur la viticulture aurait été intéressant (p90)
- L'insertion d'éléments de bilan sur la démarche « Zéro déchet, zéro gaspillage » engagée par la collectivité serait un plus afin d'en tirer des enseignements et des recommandations

### Programme d'actions :

#### ENR

- Au-delà des différentes études d'opportunité envisagées sur différentes filières, le PCAET gagnerait à intégrer des projets localisés.
- Le bois bûche représente 65 % des ENR , en foyers ouverts : l'évolution des chauffages au bois, première source d'énergie renouvelable aurait mérité une attention particulière dans le programme d'actions. Il aurait pu être intéressant de prévoir une opération de sensibilisation liée à l'installation d'insert pour cheminée

#### Agriculture :

- La stratégie pointait la diminution ds engrais afin d'améliorer la qualité de l'air (p13) ; cette piste aurait mérité d'être traduite concrètement dans le programme d'actions
- La sauvegarde de l'activité viticole constitue un enjeu fort au regard du changement climatique. Il serait intéressant de prévoir des actions sur cette thématique dans le PCAET

#### Transports :

- Le diagnostic suggère qu'une part de ce qui est utilisé par le territoire doit pouvoir être remplacée par du recyclage de matière sur des plateformes/ressourceries BTP ; cette piste aurait mérité d'être traduite dans le programme d'actions.

#### Air

- le diagnostic pointe une « qualité de l'air méconnue » : ce point aurait pu faire l'objet d'une action sous forme d'études.

#### Déchets

- Différentes pistes sont à l'étude : il sera nécessaire d'être vigilant à les faire évoluer ensuite rapidement vers des actions concrètes